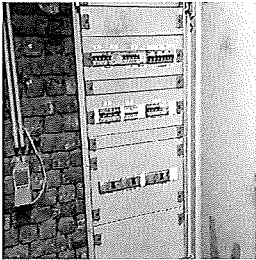


## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 100/2024/82504/E01:1

DATE DU CONTRÔLE 18/11/2024 AGENT VISITEUR Laurent Maes  
ADRESSE DU CONTRÔLE Chaussée de Louvain 20/22 (étage 20/22/24/26) - 1210 Saint-Josse-ten-Noode TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux **salle de fête**  
Client  
Responsable des travaux **non communiqué**  
Dérogations applicables/appliquées **Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019**  
Les limites du contrôle sont **hors contrôle HVAC+ chaudière**  
Document des influences externes **pas OK**  
Présence de personnel BA4/BA5 **Non**  
Date de la réalisation de l'installation **à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020**

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) **SIBELGA**  
Type d'alimentation **Alimentation via compteur BT GRD**  
Code EAN **non communiqué**  
Numéro du compteur **62036397**  
Index jour/nuit **0010392,31/0910812,56**  
Type de protection générale **Disjoncteur**  
Câble compteur - tableau **WEXVB4x70**  
Tension nominale de service **3x400V + N - AC**  
Courant nominal de la protection de branchement **(250) indéterminée**  
Commentaire **2.8.1. (0). 2.8.2. (0).**

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position pas OK | Nombre de tableaux 1+2+1+1+ 2 | Nombre de circuits 8+2resrv +34+42+4 3

Circuits /  
Protection /  
Section (mm²) /  
Conclusion /

Système de mise à la terre	TT	Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	indéterminée	Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)	pas mesurable
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	pas OK	Test de continuité	pas concluant
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts indirects	OK
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile	Pas OK	Plan/liste Installations critiques	Pas OK
Plan/liste installations de sécurité	Pas OK	Dispositif différentiel de tête	absent
Dispositif différentiel supplémentaire	disj. - 63A - 300mA - type A - test OK	Dispositif différentiel	Disj-300Ma-63A-typeA-test ok
Dispositif différentiel	Disj-32A-300Ma-typeA-test ok (x2)	Dispositif différentiel	Disj-32A-30Ma-type Ac-test ok
Dispositif différentiel	Disj 40A-300Ma-type A-test ok (x2)	Dispositif différentiel	Disj20A-300 Ma-type A-test ok
Protection contre les contacts directs	pas OK	Résistance générale d'isolement (MΩ)	1,44
Contrôle des installations critiques	Pas OK	Contrôle des installations de sécurité	Pas OK
Les défauts de continuité sont localisés dans	tdd cave - local chaufferie		
Commentaire relatifs aux tableaux	PSC N/ph 2Ka. PSC PH/PH. 4.5ka		

## CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

### › RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
  - de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
  - de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
  - de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
  - d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
  - de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
  - de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### › LISTE DES INFRACTIONS

- Le document des influences externes n'est pas en ordre / est à fournir
- Le rapport de contrôle de conformité de l'installation électrique n'est pas présent.
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixés correctement - 5.2.
- La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile n'est pas présente. - 3.1.2.1.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents - 3.1.2.1.
- Classe 2 non respecter 6.4.5.1
- La section du conducteur d'équipotentialité n'est pas conforme - 5.4.4.1.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique - 5.4.3.6.
- La connexion d'appareils d'éclairage n'est pas correcte - 5.3.4.2.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés
- Le matériel électrique n'est pas choisi et installé de telle façon, tenant compte des influences externes, qu'il ne présente pas de danger pour les personnes, les objets et matériaux avoisinants. - 5.1.4.
- Des interrupteurs et/ou des socles de prises à encastrer dans les parois ne sont pas logés dans des boîtes appropriées - 5.3.5.2.;5.3.5.4.
- Des câbles et/ou des conducteurs F1/Eca sont installés en faisceau ou en nappe - 5.2.7.3.
- Des masses d'appareils, matériels électriques de classe I ne sont pas reliées au conducteur de protection des canalisations qui les alimentent. Exception faite des masses des appareils fixes d'éclairage de classe I comportant des douilles ne disposant pas d'un degré de protection d'au moins IPXX-B. - 5.4.3.6.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou de dérivations des câbles dans les boîtes ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Les installations de sécurité ne sont pas conformes - 5.5.
- Le rapport de 1ier contrôle n'est pas présent
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre - 4.2.3.4.
- Le plan/la liste des installations critiques n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Le plan/la liste des installations de sécurité n'est pas présent(e) - 3.1.2.1.
- Le numéro d'identification, la tension de service, le schéma de mise à la terre, le courant de court-circuit présumé maximal, et/ou l'éventuelle utilisation de la filiation n'est pas indiquée sur le tableau électrique - 3.1.3.3.b
- DPCDR (différentiel) principal n'est pas présent
- Le sectionneur de terre n'est pas conforme ou est absent - 5.4.3.5.
- Les coupe-circuit ne sont pas conformes aux normes et/ou n'assurent pas un niveau de protection au moins équivalent - 5.3.5.5.
- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée - 9.5
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement - 1.4.
- Un ou des logements d'interrupteur et/ou de prise de courant encastrés n'ont pas un volume suffisant pour y loger aisément les connexions - 5.2.6.
- Dans des voies d'évacuation et/ou dans des locaux pouvant recevoir du public (au minimum 50 personnes) des conducteurs ou câbles non a1 s1 (ou SA SD – installation existante) sont employés en pose non autorisée - 4.3.3.7.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit - 5.2.9.
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche - 7.1.5.3.
- Les installations critiques ne sont pas conformes - 5.6.

### › REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- DPX 250 In200A x50%I<sub>r</sub> ( protection de branchement limiter à 125 A )
- Il manque des informations essentielles sur du matériel électrique afin de juger de ses garanties de sécurité
- isolements réaliser en 259V

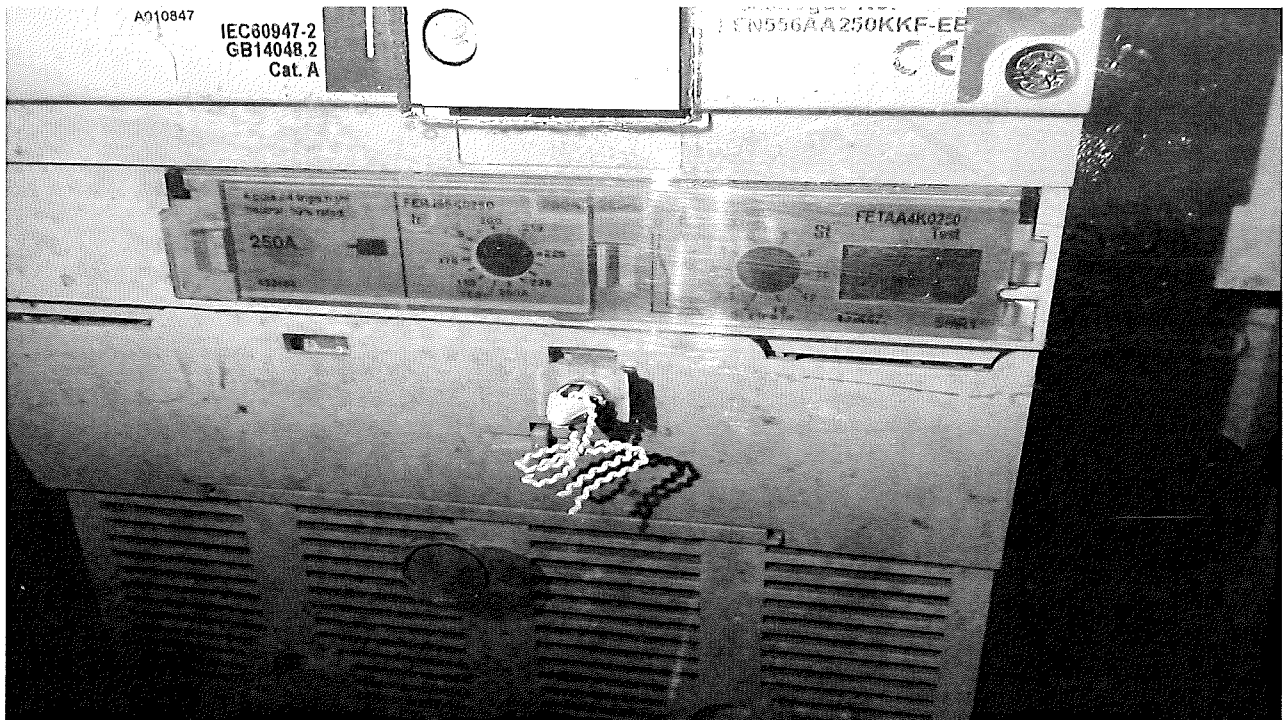
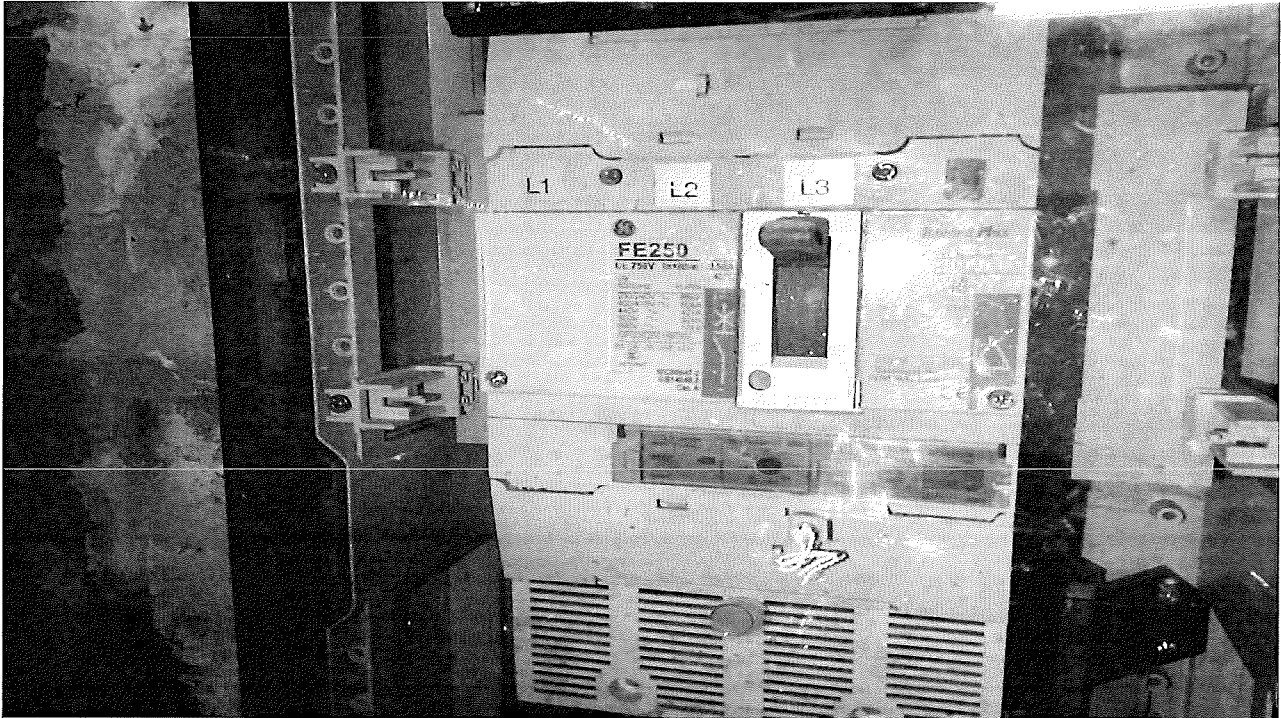
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



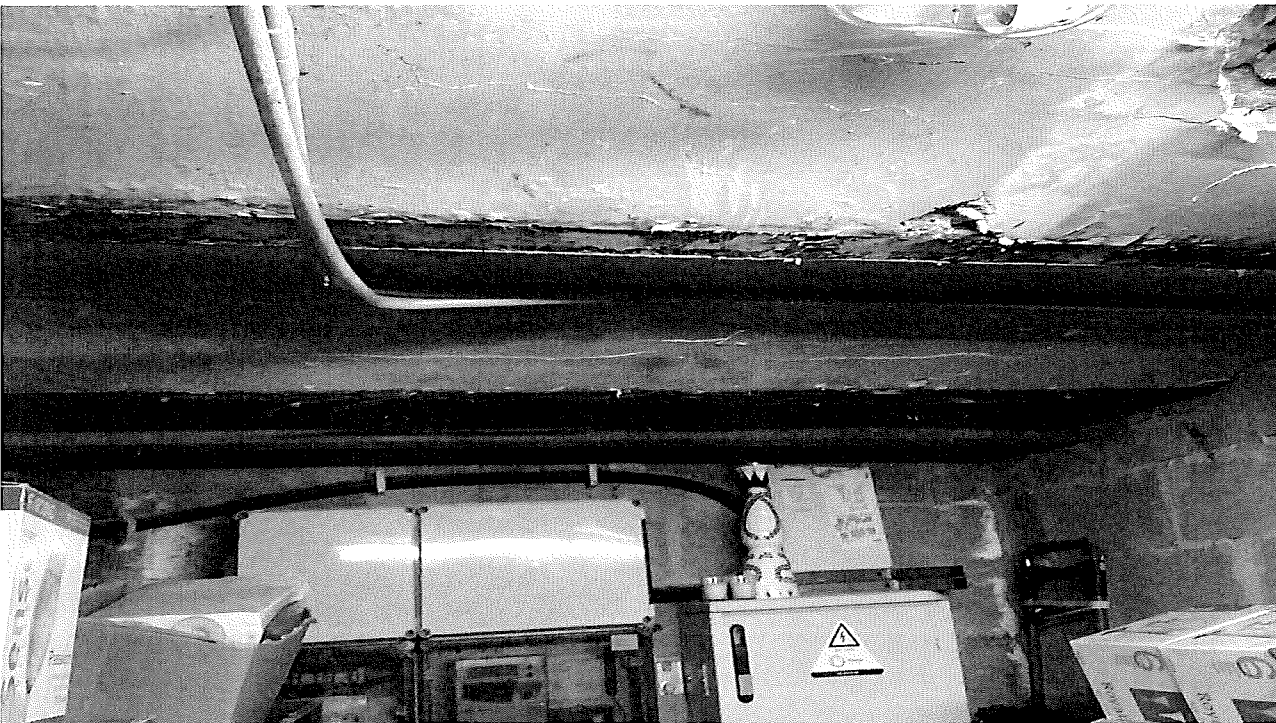
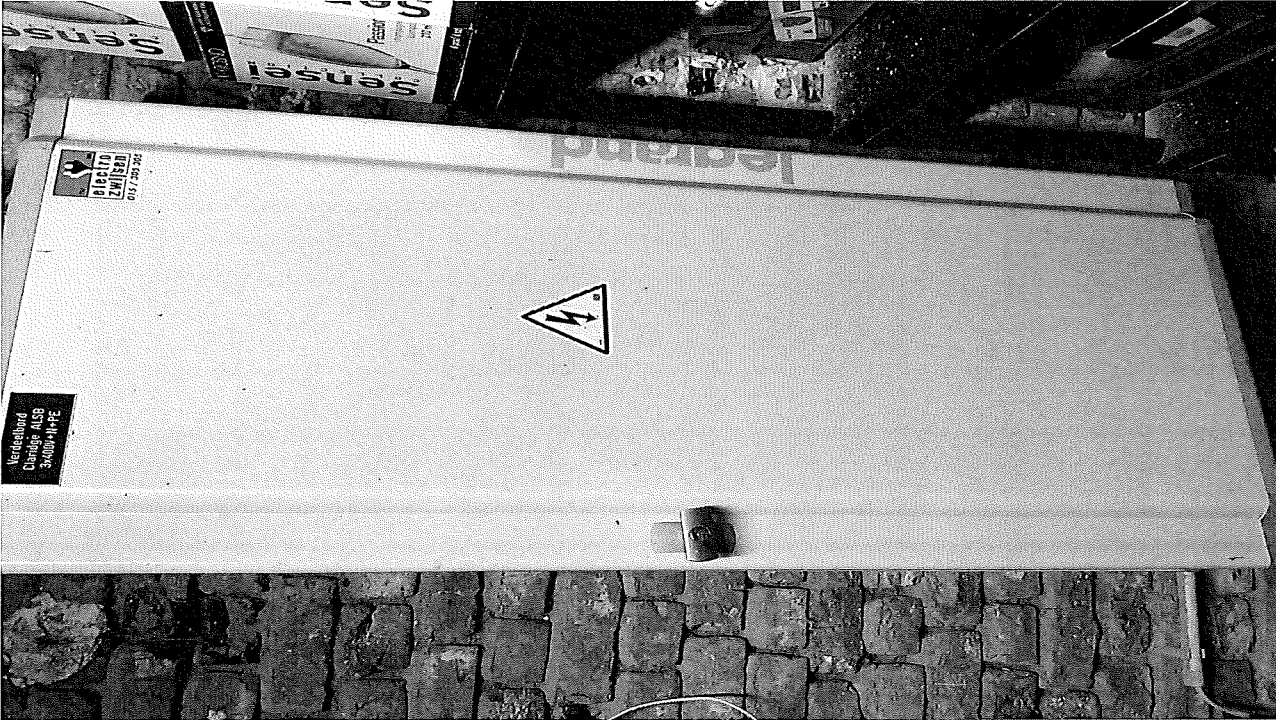
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



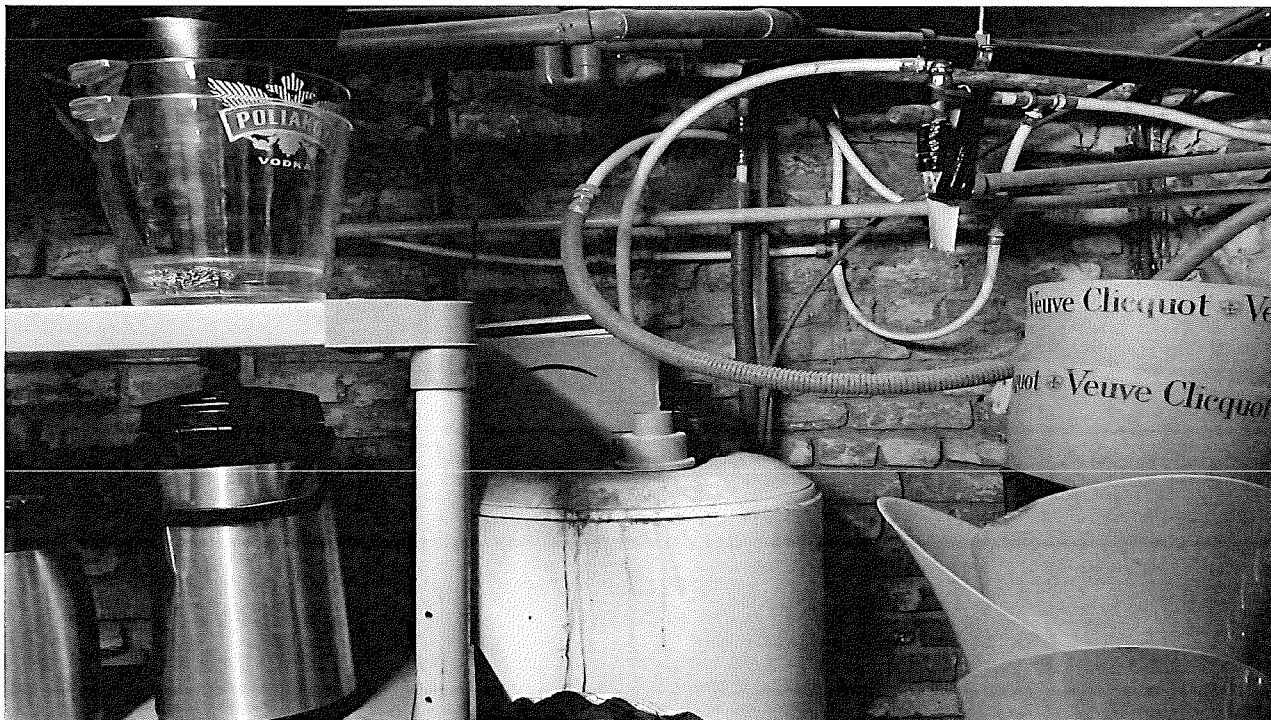
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



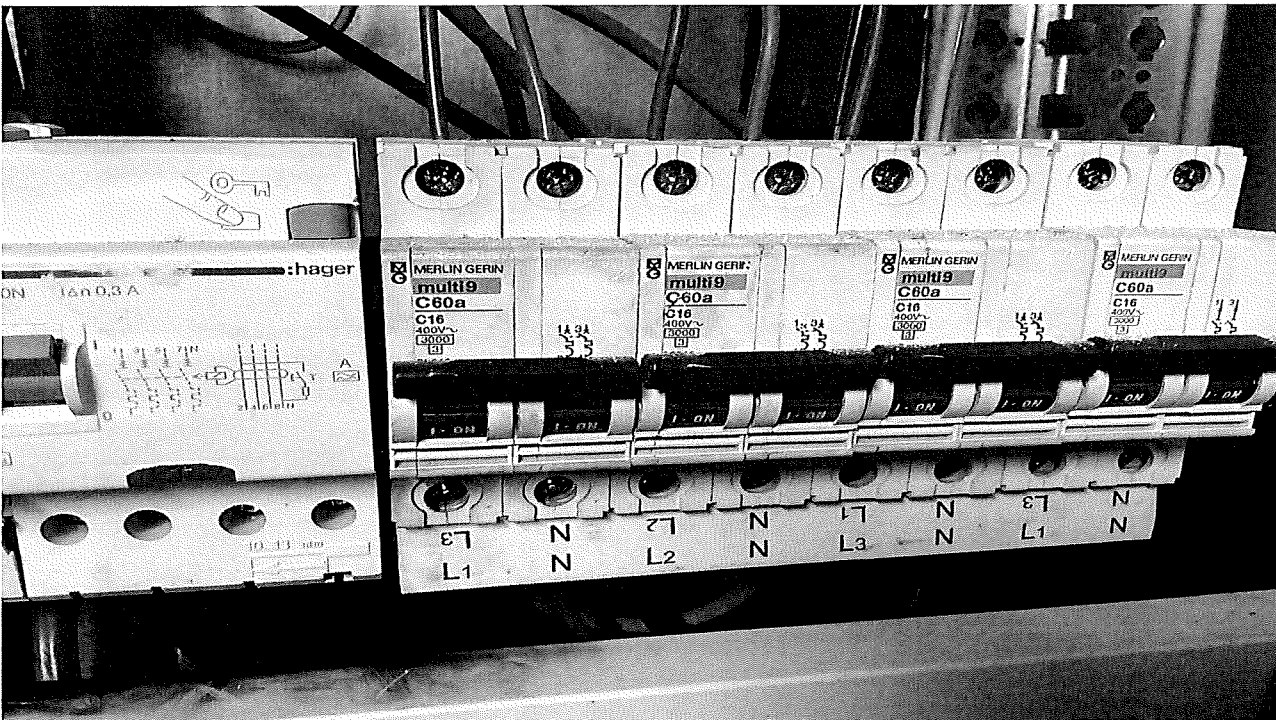
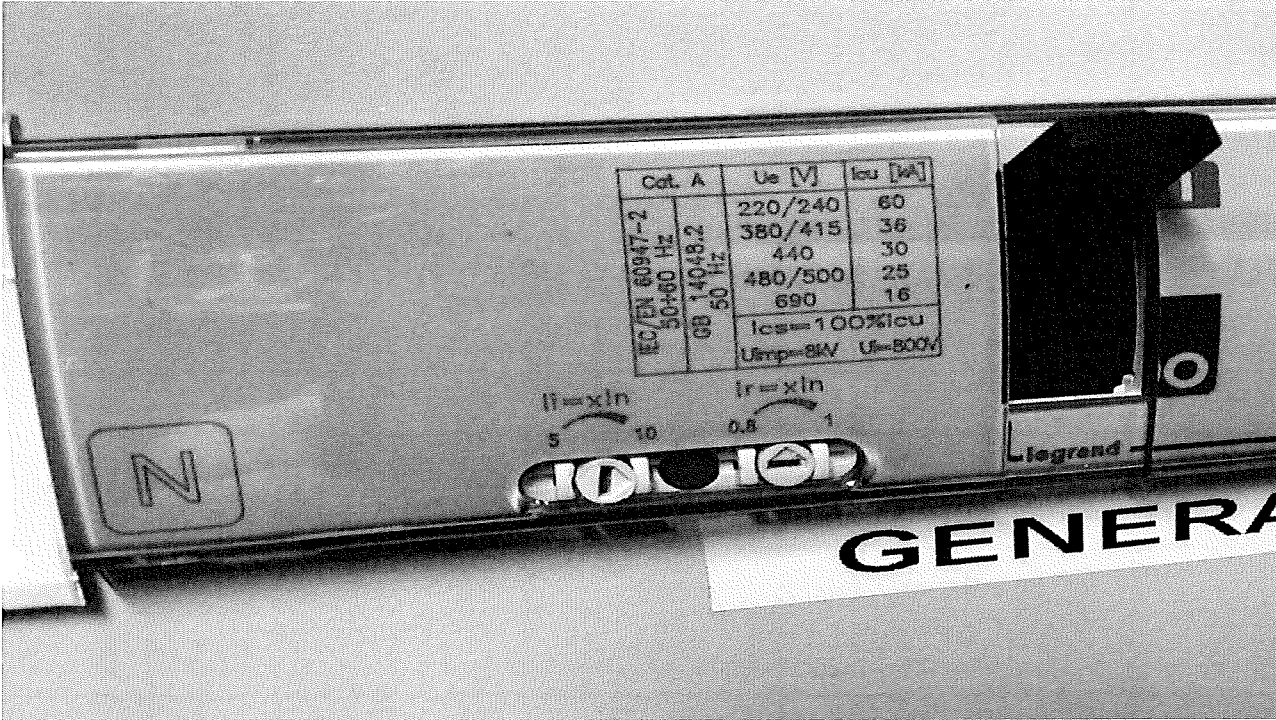
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



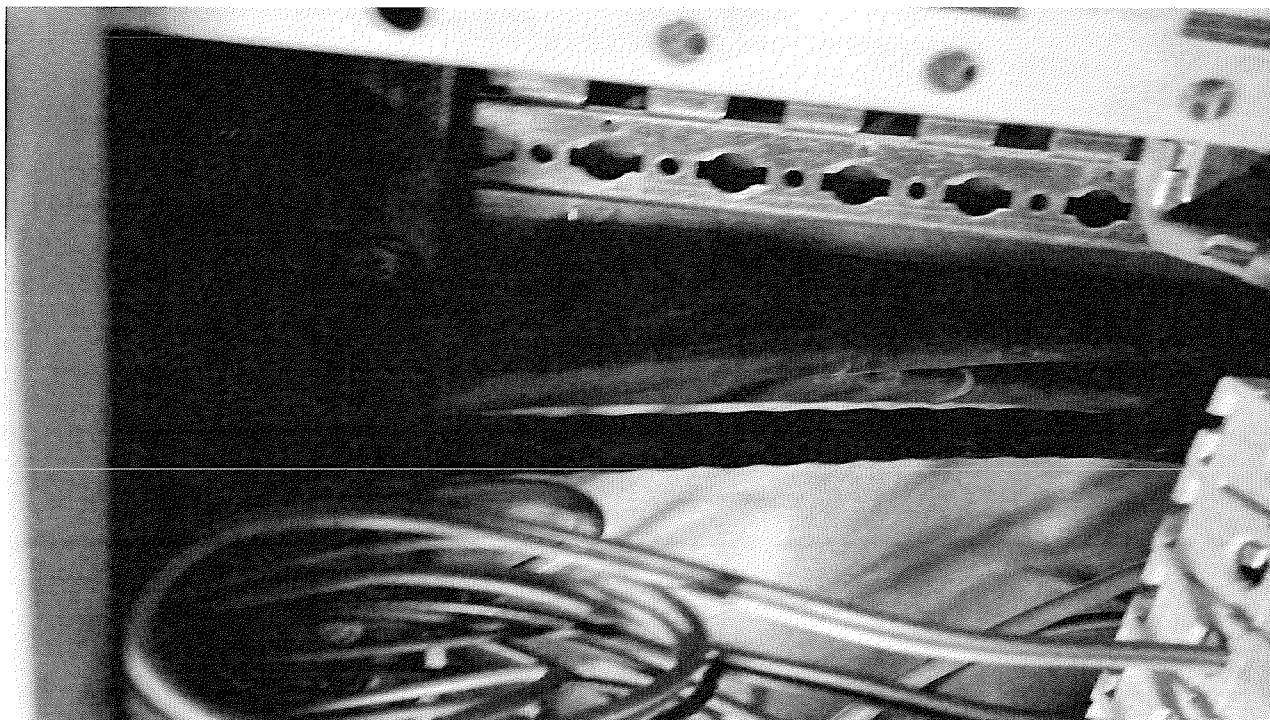
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)





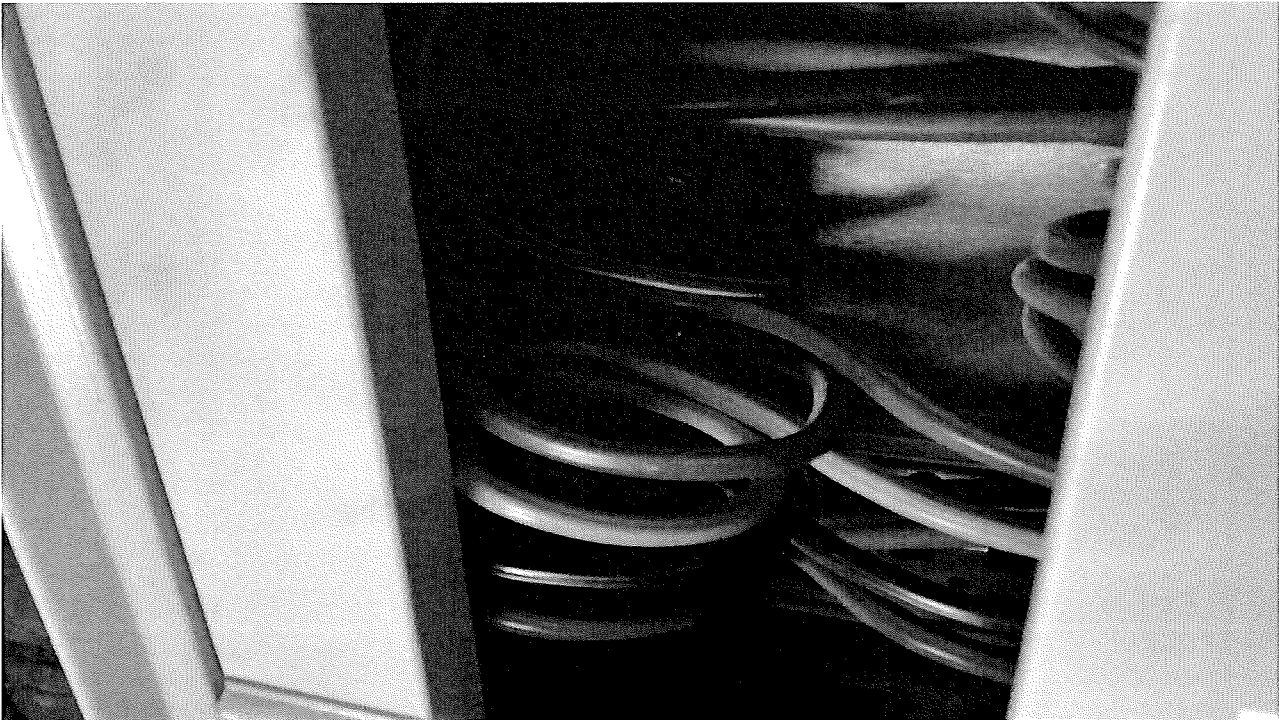
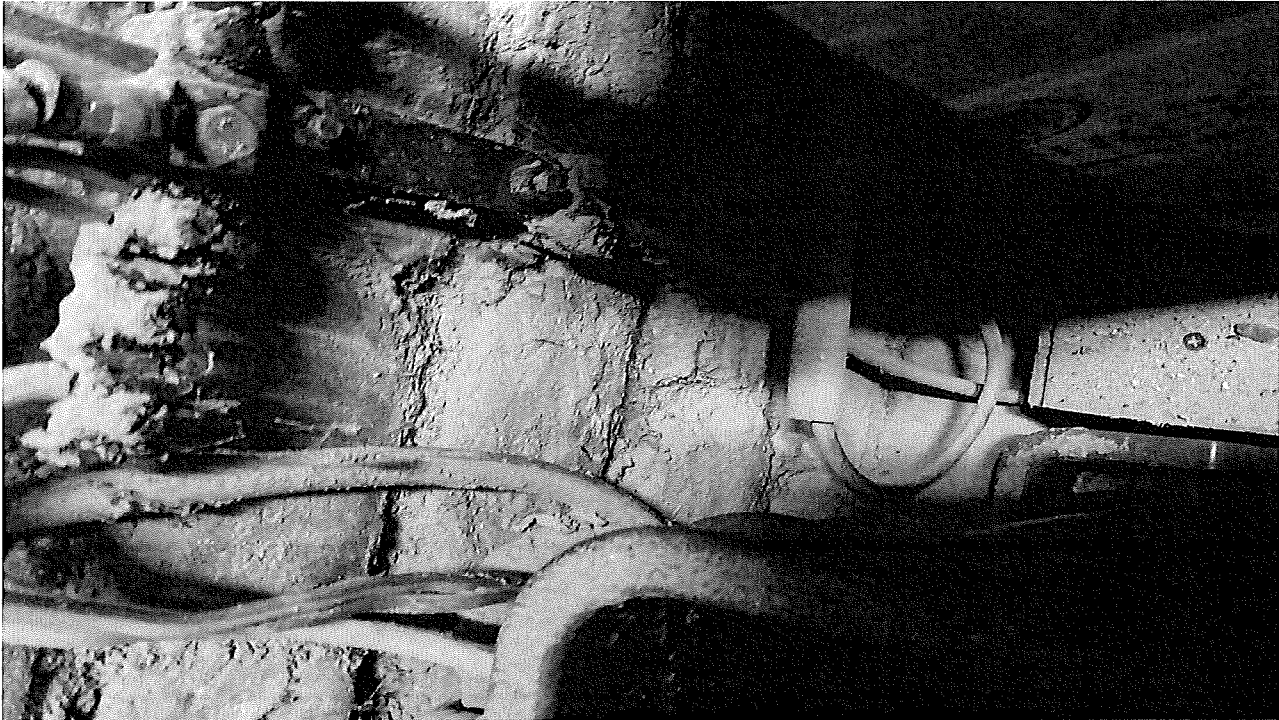
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



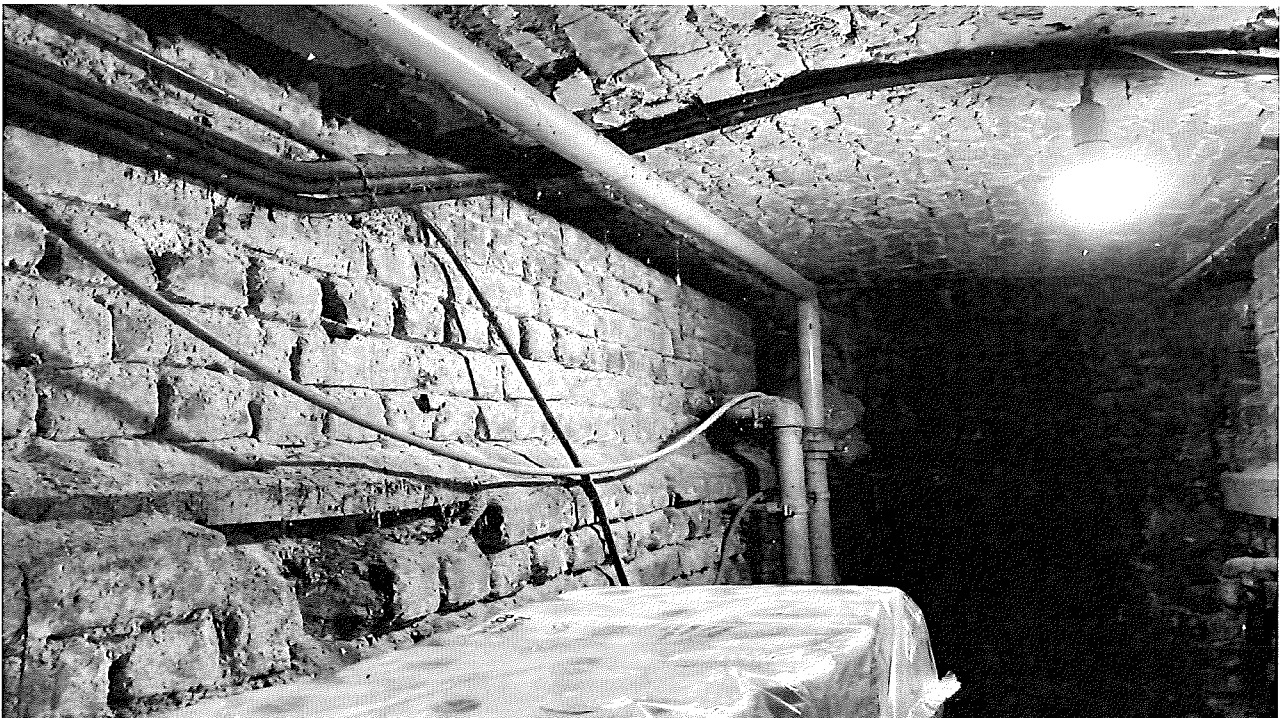
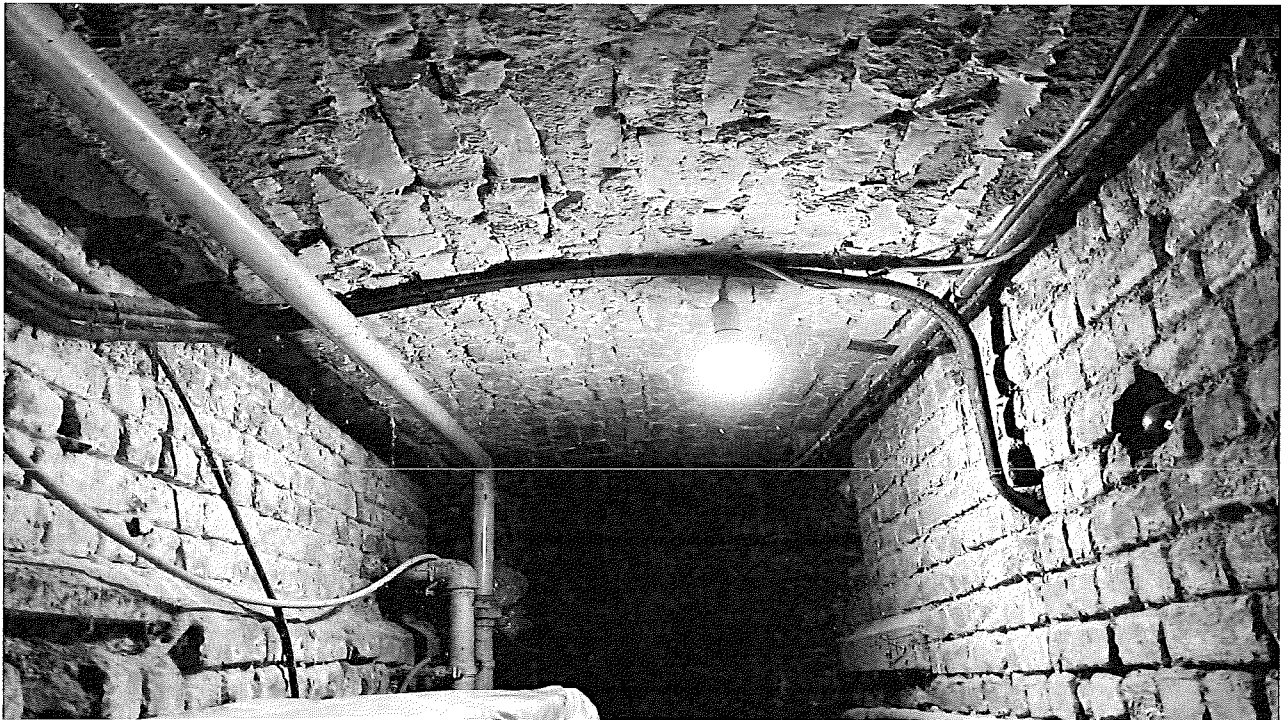
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



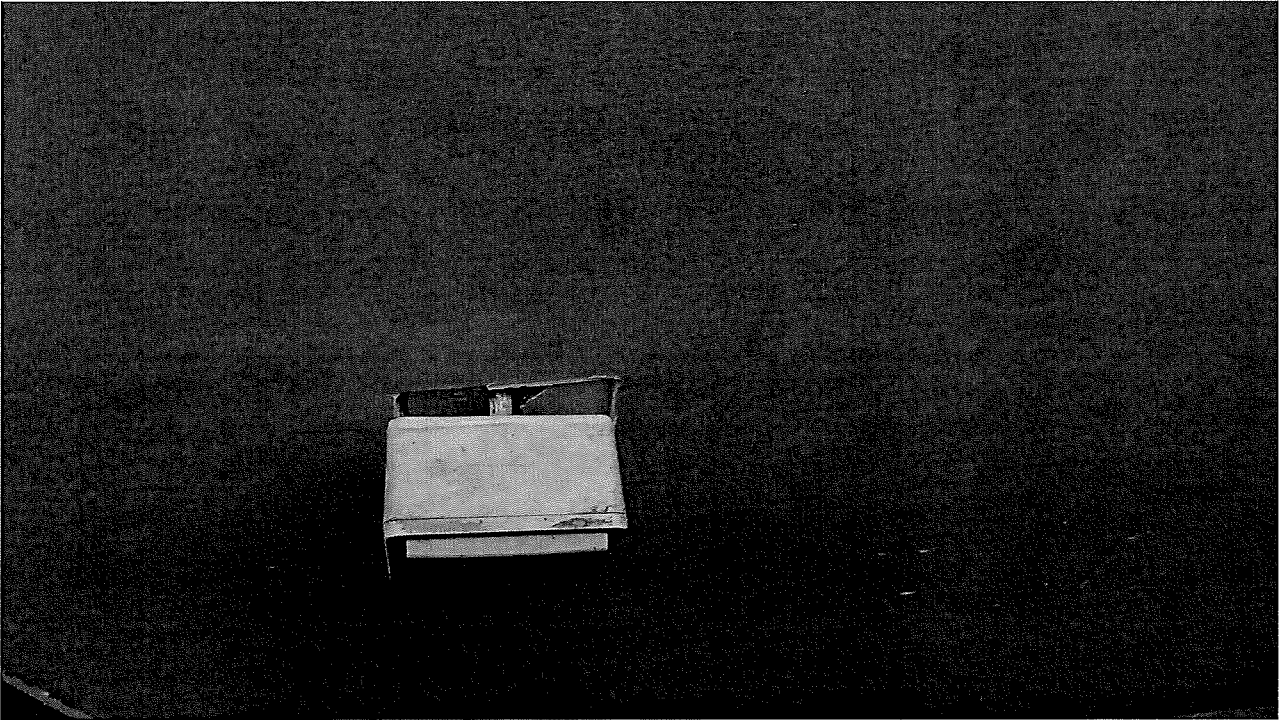
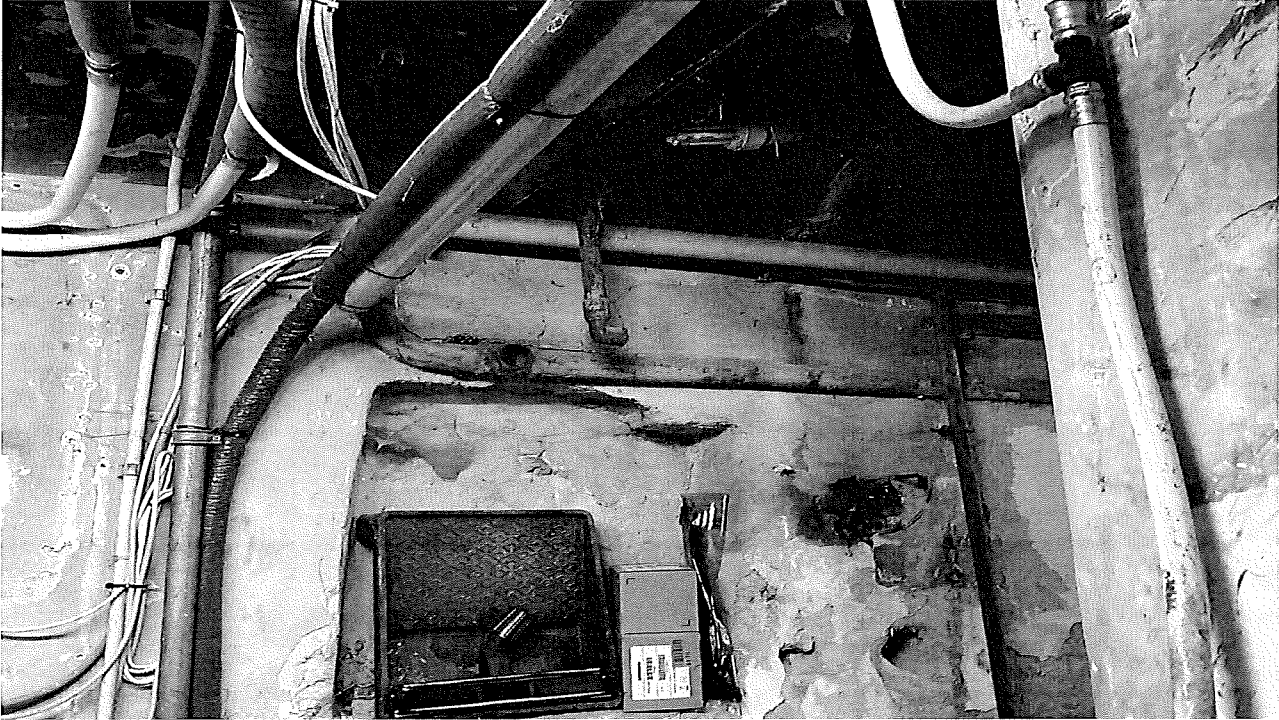
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



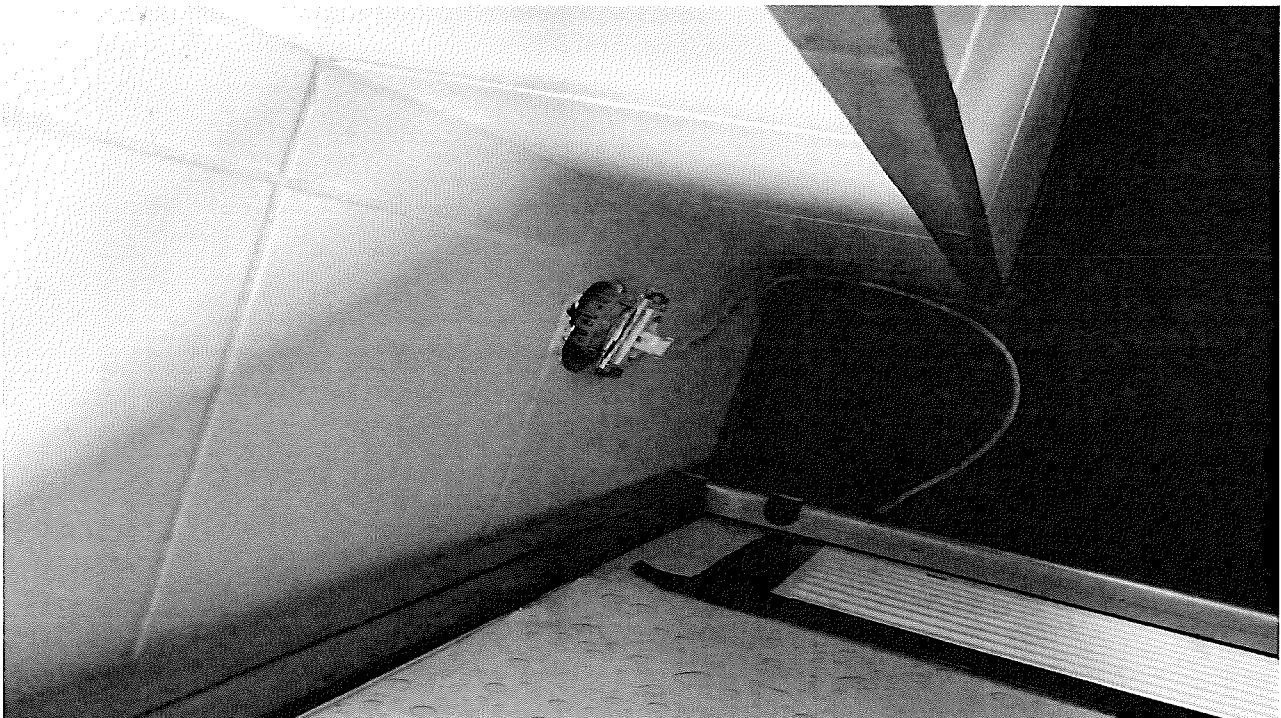
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

### › ANNEXES

Autre(s)



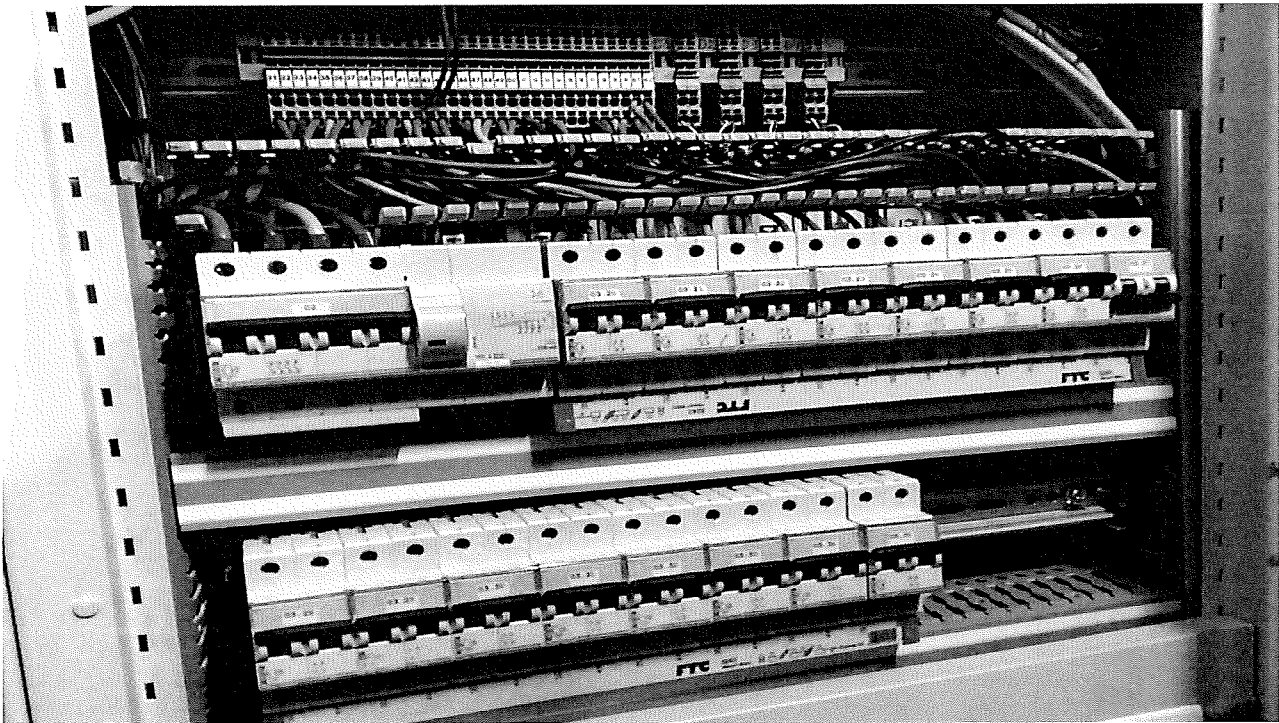
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



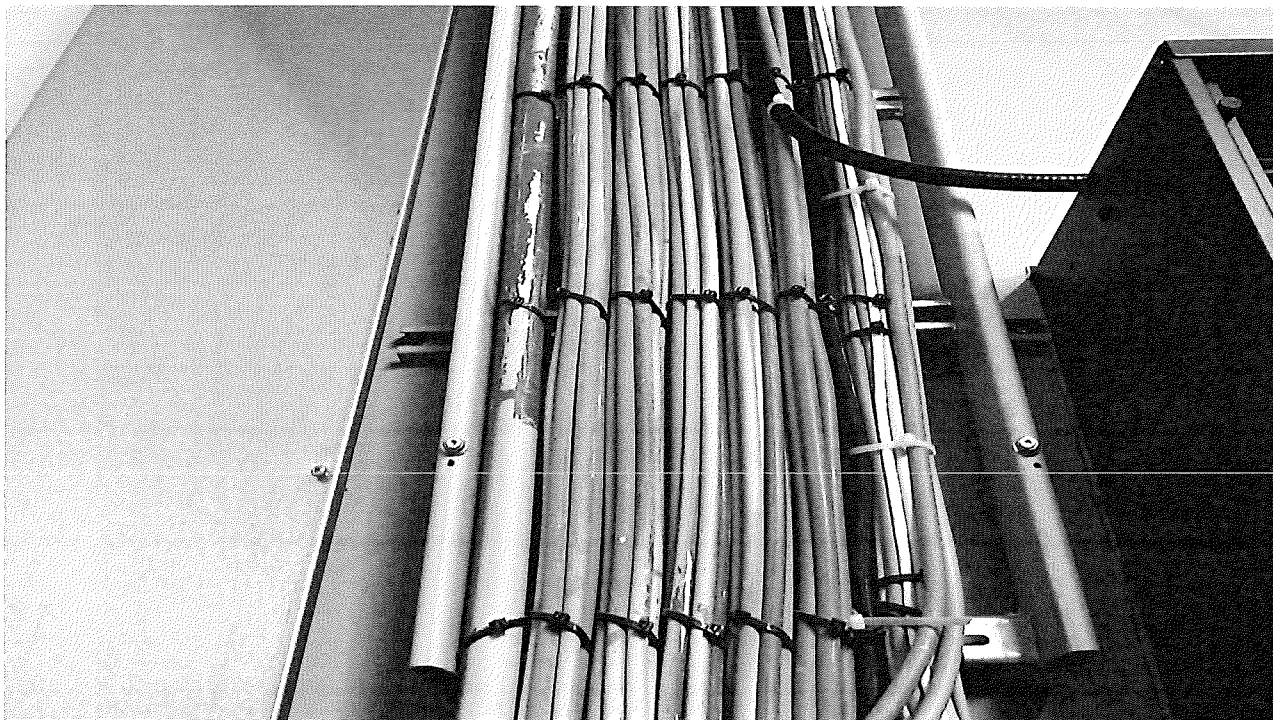
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



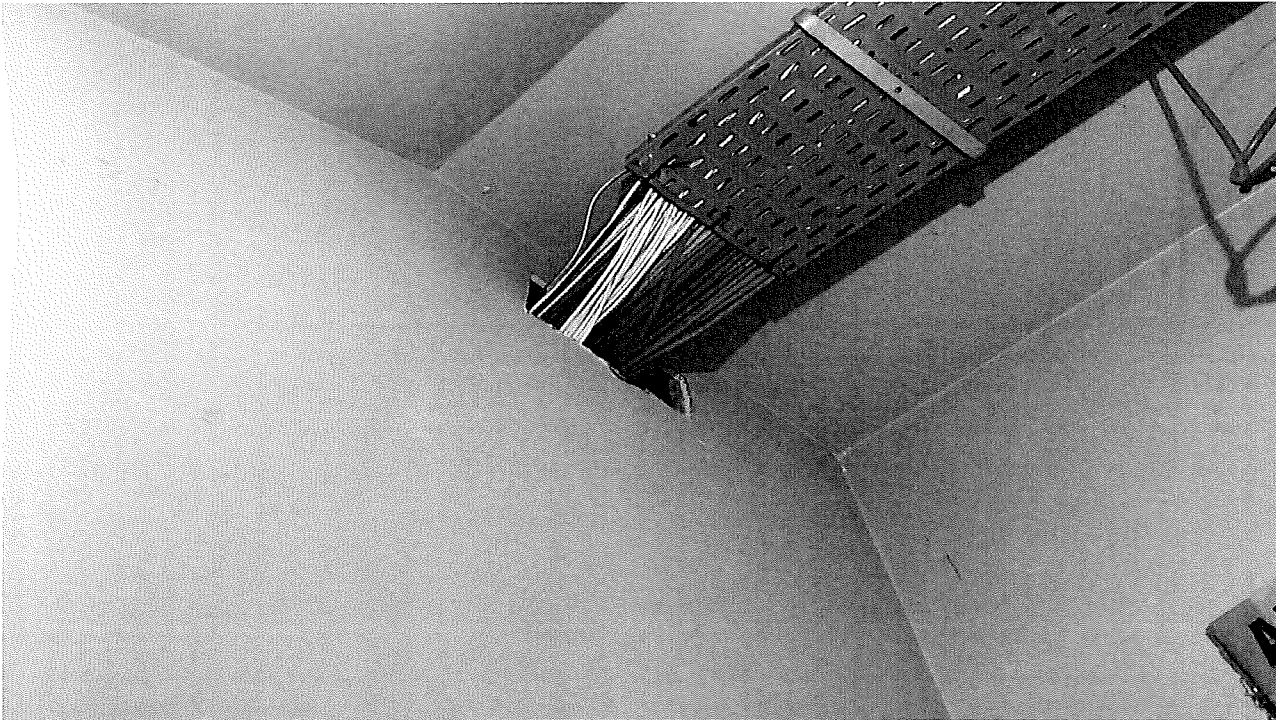
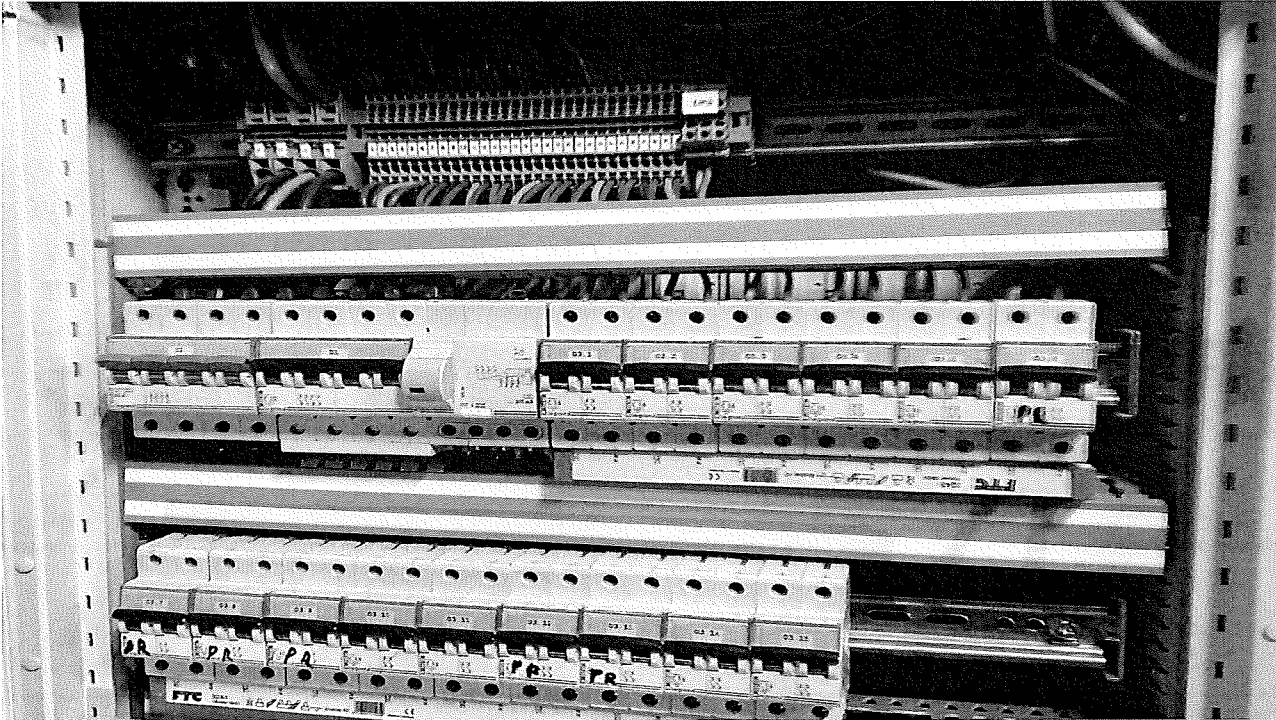
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

ANNEXES

Autre(s)



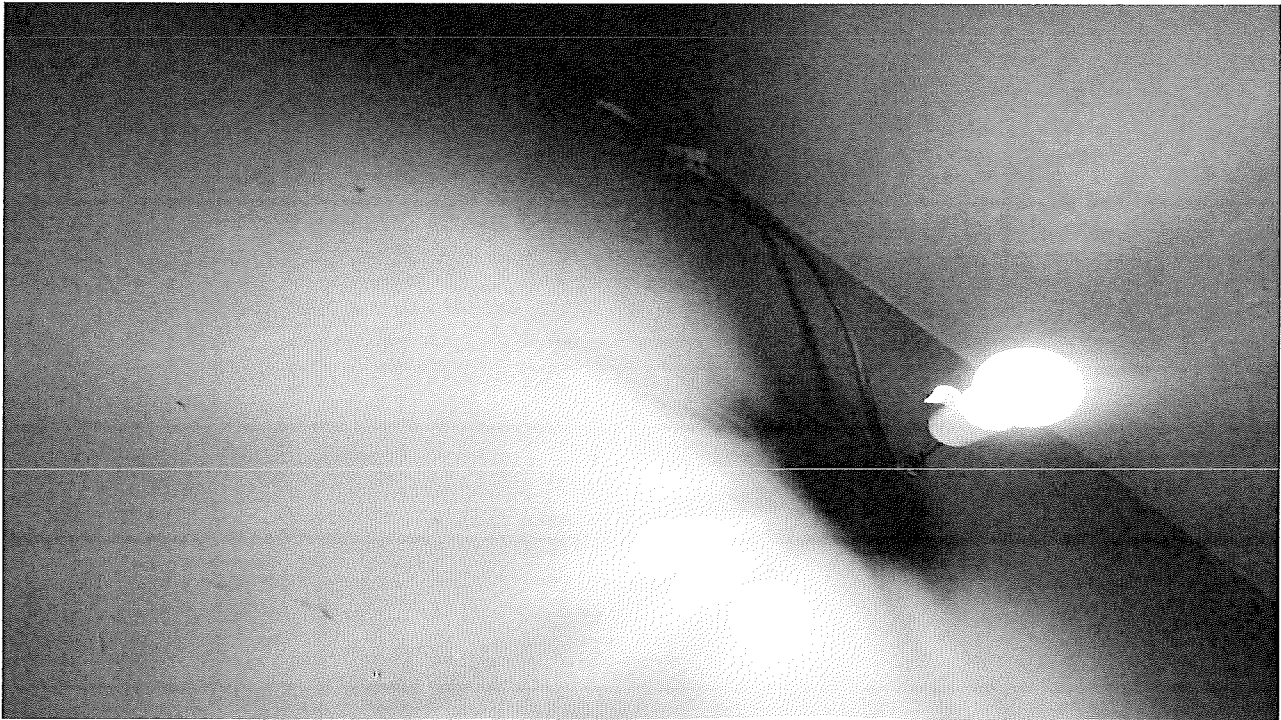
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)





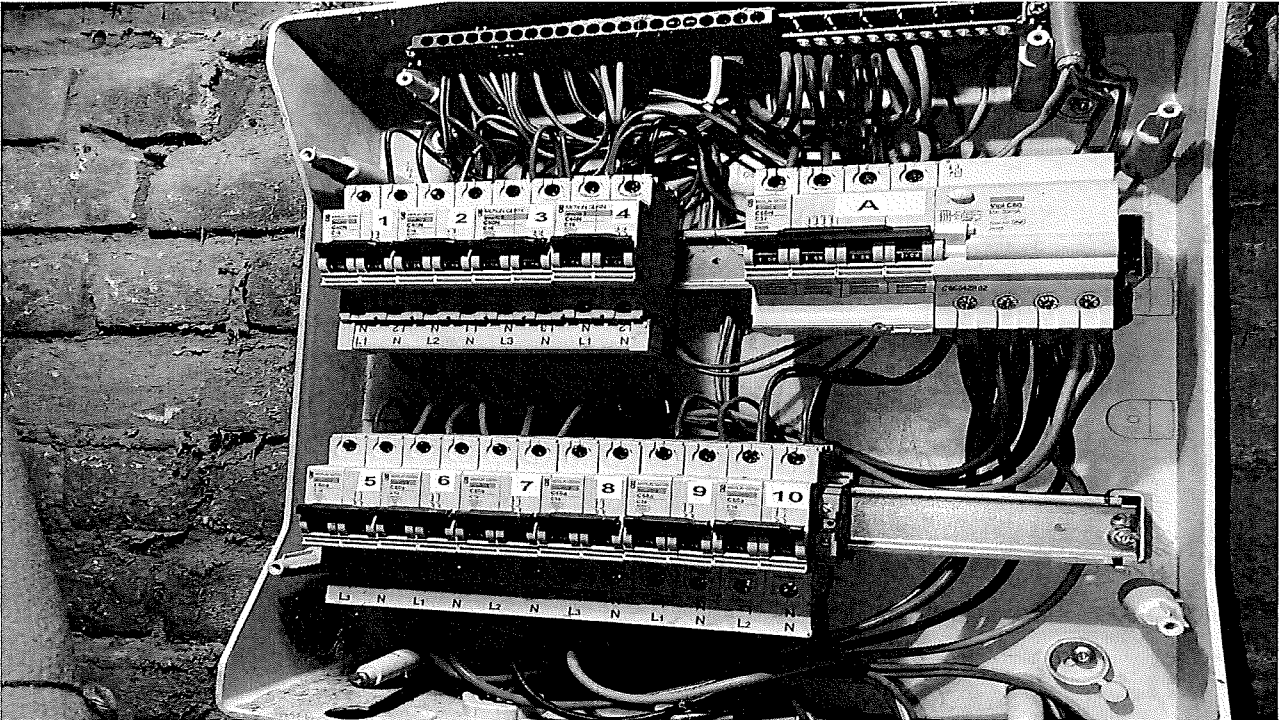
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



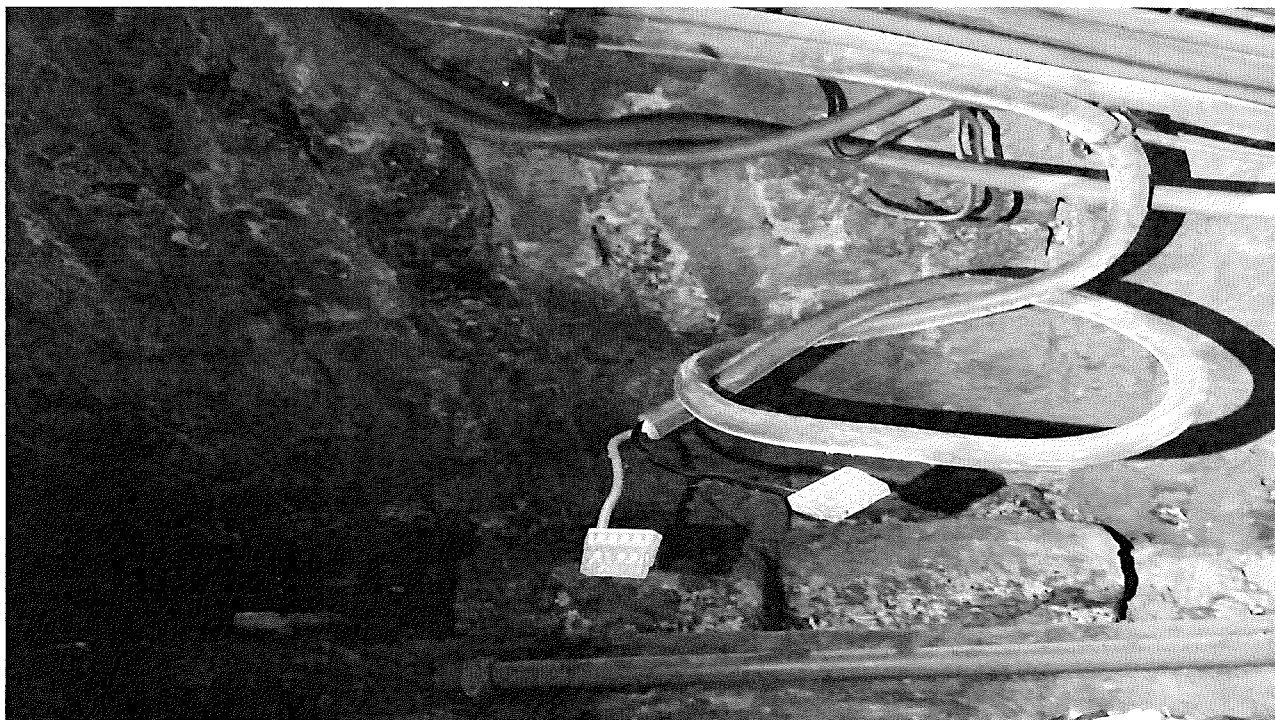
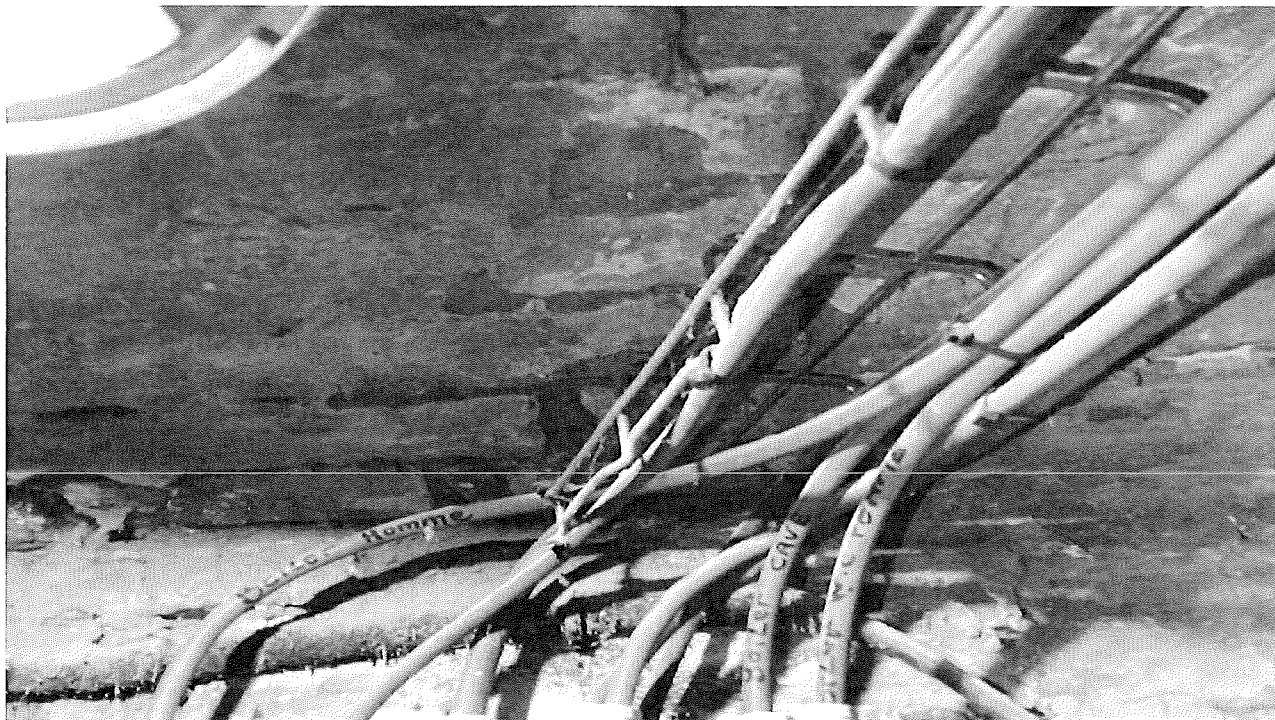
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

### › ANNEXES

Autre(s)



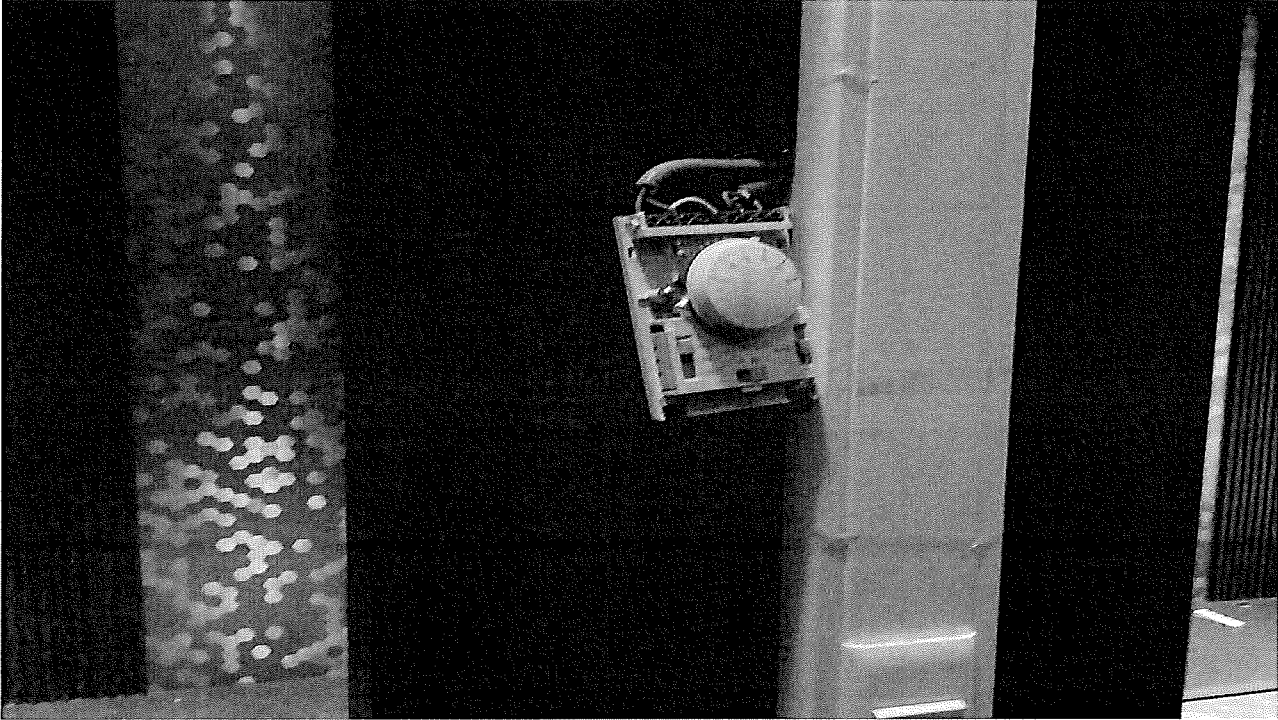
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

› ANNEXES

Autre(s)



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 100/2024/82504/E01:1

> ANNEXES

Autre(s)

